



Assemblée générale

Point 65 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

New York, le 23 février 2021

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

2021 marque le septième anniversaire de l'annexion de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie. Cette annexion demeure un acte contrevenant au droit international et en particulier au principe de l'intégrité territoriale des États. **La Suisse condamne cette annexion.** Depuis son soutien à la résolution « Intégrité territoriale de l'Ukraine » en 2014, l'attachement de la Suisse à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine au sein de ses frontières internationalement reconnues est resté inchangé.

La **Suisse continue d'appeler au respect du droit international en Crimée**, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme, sans aucune discrimination. A cet égard, la Suisse note avec préoccupation les violations des droits de l'homme énumérées dans le rapport du Secrétaire général. A titre d'exemple : des ressortissants ukrainiens résidant en Crimée continuent d'être enrôlés dans les forces armées de la Fédération de Russie, en violation claire du droit international humanitaire par la puissance occupante. La Suisse soutient les efforts du Secrétaire général pour garantir un accès sûr et sans entrave aux mécanismes de surveillance des droits de l'homme. C'est entre autres dans la poursuite de cet objectif qu'elle a soutenu à nouveau la résolution « Situation des droits de l'homme dans la République

autonome de Crimée et la ville de Sébastopol ». En outre, la Suisse suit de près les discussions autour de la plateforme Crimée lancée par l'Ukraine. Nous percevons l'utilité d'une telle plateforme et encourageons une participation internationale vaste et inclusive.

En ce qui concerne le **conflit dans l'est de l'Ukraine**, la Suisse continue à soutenir la résolution pacifique de celui-ci. Elle salue la libération de détenus liés au conflit en avril 2020, ainsi que la décision prise au sein du Groupe de contact trilatéral en juillet 2020 de renforcer le cessez-le-feu. L'Ukraine était donc l'un des premiers pays à donner suite à l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général au début de la pandémie de COVID-19. Nous nous félicitons de la réduction des violations du cessez-le-feu et du nombre de victimes civiles qui en résultent. Néanmoins, nous appelons tous les acteurs concernés à mettre complètement fin aux violations du cessez-le-feu. Nous regrettons que les deux nouveaux points de passage le long de la ligne de contact n'aient pas encore pu être mis en service. Plus largement, nous constatons avec regret que franchir la ligne de contact représente toujours une véritable épreuve pour la population civile, alors que seuls deux des points de passage du côté des groupes armés sont opérationnels.

La Suisse est par ailleurs préoccupée par **l'impasse des discussions du Groupe de contact trilatéral**. Nous notons avec inquiétude que des considérations politiques semblent entraver le progrès des groupes de travail. Tous les acteurs concernés sont appelés à renforcer leur engagement au sein du Groupe de contact trilatéral. Les décisions prises lors du sommet de Paris de décembre 2019 doivent être mises en œuvre dès que possible. Des solutions durables ne peuvent être trouvées que si toutes et tous collaborent de manière constructive.

Enfin, nous soulignons le **rôle essentiel de la mission spéciale d'observation de l'OSCE**. La Suisse déplore les restrictions de mouvement de la SMM, dont l'accès aux territoires non-contrôlés par le gouvernement est particulièrement limité, ainsi que les déprédations délibérées aux biens de la SMM. La mission doit pouvoir remplir son mandat, qui a été accepté par consensus par tous les Etats participants de l'OSCE.

Nous espérons que des résultats tangibles seront bientôt possibles afin d'améliorer la situation de la population touchée par le conflit.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Mr Chair,

2021 marks the seventh anniversary of the annexation of the Autonomous Republic of Crimea and the city of Sevastopol by the Russian Federation. This annexation remains in contravention of international law and in particular the principle of the territorial integrity of States. **Switzerland condemns this annexation.** Since its support for the resolution "Territorial Integrity of Ukraine" in 2014, Switzerland's commitment to the sovereignty and territorial integrity of Ukraine within its internationally recognised borders has remained unchanged.

Switzerland continues to call for the respect of international law in Crimea, including international humanitarian law and human rights law, without discrimination of any kind. In this regard, Switzerland notes with concern the human rights violations listed in the Secretary-General's report. For instance: Ukrainian nationals residing in the Crimea continue to be conscripted into the armed forces of the Russian Federation, in clear violation of the international humanitarian law by the occupying power. Switzerland supports the Secretary-General's efforts to ensure safe and unhindered access to Crimea for human rights monitoring mechanisms. It is in pursuit of this objective, among others, that it once again supported the resolution "Situation of human rights in the Autonomous Republic of Crimea and the city of Sevastopol". In addition, Switzerland is closely following the discussions on the Crimean Platform launched by Ukraine. We perceive the usefulness of such a platform and encourage a broad and inclusive international participation.

With regard to the **conflict in eastern Ukraine**, Switzerland continues to support its peaceful resolution. Switzerland welcomes the release of conflict-related detainees in April 2020, and the decision taken in the Trilateral Contact Group in July 2020 to strengthen the ceasefire. Ukraine was therefore one of the first countries to respond to the call for a global ceasefire made by the Secretary-General at the beginning of the COVID-19 pandemic. We welcome the reduction in ceasefire violations and the resulting reduction in civilian casualties. Nevertheless, we call on all actors concerned to put a complete end to ceasefire violations. We regret that the two new crossing points along the contact line have not yet been put into service. More broadly, we note

with regret that crossing the contact line continues to be an ordeal for the civilian population, while only two of the crossing points on the side of the armed groups are operational.

Switzerland is further concerned about the **deadlock in the Trilateral Contact Group discussions**. We note with concern that political considerations seem to be hindering the progress of the Working Groups. All actors are called upon to increase their commitment in the Trilateral Contact Group. Decisions made at the Normandy Summit in Paris in December 2019 must be implemented as soon as possible. Sustainable solutions can only be found if all actors work together constructively.

Finally, we underscore the **vital role of the OSCE Special Monitoring Mission**. Switzerland deplores the movement restrictions of the SMM, whose access to territories not controlled by the government is particularly limited, as well as the deliberate depredation of SMM assets. The Mission must be able to fulfil its mandate, which has been accepted by consensus by all OSCE participating states.

We hope to see tangible results soon to improve the situation facing those affected by the conflict.

Thank you, Mr Chair.